

ARTICLE 1 : Société organisatrice

Son Vidéo Distribution, SARL au capital de 153 000 €, dont le siège social est établi 314 rue Milliez - 94 506 CHAMPIGNY Cedex, organise un jeu-concours intitulé "Concours Calendrier de l'Avent".

ARTICLE 2 : Participation

La participation au jeu est gratuite et sans obligation d'achat. Le jeu est ouvert à toute personne physique, s'étant inscrit sur le site Son-Vidéo.com et est limité à une seule participation par foyer, même nom, même adresse. Sont exclues les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du jeu, de même que leur famille. La participation au concours entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement.

ARTICLE 3 : Accès et durée

Le concours est accessible sur le site Son-Vidéo.com à l'adresse suivante : <http://www.son-video.com/calendrier-de-l-avent>. Les organisateurs se réservent le droit de reporter, de modifier, d'annuler ou de renouveler le jeu si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, leur responsabilité ne saurait être engagée à ce titre. Le concours débute le 01/12/2016 et prend fin le 24/12/2016 à minuit.

ARTICLE 4 : Modalités de participation

Les participants s'inscrivent <http://www.son-video.com/calendrier-de-l-avent>. Le nombre de participations est limité à une seule participation par joueur et par jour (même nom, même prénom et même adresse email) et une seule participation par famille (même nom, même adresse email). En cas de participation multiple d'un joueur, celui-ci sera éliminé d'office du présent jeu-concours. La participation au Jeu implique une attitude loyale, dans le respect du présent règlement. L'organisateur se réserve le droit de disqualifier et/ou de ne pas attribuer les lots aux participants ayant méconnu les dispositions du présent règlement, notamment par fraude, voire, d'engager des poursuites contre eux devant les juridictions compétentes. Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement rendra la participation invalide. Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu-concours par « L'organisatrice » sans que celle-ci n'ait à en justifier. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle.

ARTICLE 5 : Principes du jeu

Il s'agit d'un instant gagnant parmi tous les participants du jour. À chaque jour correspond un ou plusieurs lots. Chaque jour seront désignés un ou plusieurs gagnants selon le nombre de lots mis en jeu. À la fin du concours, un tirage au sort parmi tous les participants désignera le gagnant du [Focal Utopia](#).

ARTICLE 6 : Désignation des gagnants

Chaque jour, un instant gagnant désignera un ou plusieurs gagnants selon le nombre de lots mis en jeu. Les gagnants seront affichés sur le site [Blog Son-Vidéo.com](http://Blog-Son-Vidéo.com) chaque jour dès le 2 décembre 2016.

ARTICLE 7 : Dotations

Ce jeu-concours est doté de plusieurs lots. Chaque jour du 1er au 24 décembre correspond à un des lots indiqués ci-dessous. Un tirage au sort parmi tous les participants désignera le gagnant du [Focal Utopia](#).

- Lot n°1 : bande originale Star Wars "a new hope" en vinyle 33 tours + LEGO Star Wars Calendrier de l'Avent
- Lot n°2 : paire d'enceintes [Cabasse MC170 Antigua](#)
- Lot n°3 : disque vinyle 33 tours Yellow Submarine + LEGO Yellow Submarine
- Lot n°4 : film blu-ray 4K Oblivion
- Lot n°5 : The Big Bang Theory + LEGO the Big Bang Theory
- Lot n°6 : disque vinyle 33 tours & de Julien Doré
- Lot n°7 : bande originale de Pulp fiction en vinyle 33 tours
- Lot n°8 : platine vinyle [Elipson Alpha 50](#)
- Lot n°9 : 3 casques : [Sennheiser HD 2.10](#), [Sennheiser HD 569](#) et [Sennheiser HD 579](#)
- Lot n°10 : film S.O.S Fantômes (Blu-ray version longue + Copie digitale) + LEGO S.O.S Fantômes
- Lot n°11 : enceinte sans fil [Naim mu-so QB](#)
- Lot n°12 : téléviseur [Panasonic TX-32DS600E \(déstockage\)](#)
- Lot n°13 : disque vinyle 33 tours MTV Unplugged In New York
- Lot n°14 : films blu-ray saga Star Wars (9 disques) + Le Réveil de la Force (Édition Collector Blu-ray 3D + Blu-ray)
- Lot n°15 : film blu-ray 4K The Revenant (4K Ultra HD + Blu-ray + Digital HD)
- Lot n°16 : disque vinyle 33 tours Getz/Gilberto - Tirage Limité
- Lot n°17 : série Game of Thrones (Le Trône de Fer) - Saison 5 (Édition collector boîtier SteelBook + Magnet)
- Lot n°18 : paire d'enceintes sans fil [Klipsch R-15PM](#)
- Lot n°19 : disque vinyle 33 tours Beethoven: Symphony No.5 in C Minor, Op.67
- Lot n°20 : série Game of Thrones (Le Trône de Fer) - Saison 6 (Édition collector boîtier SteelBook + Magnet)
- Lot n°21 : disque vinyle 33 tours Wish You Were Here - Pink Floyd
- Lot n°22 : films Blu-ray Les évadés + trilogie Le Parrain + trilogie The Dark Night (coffret métal) + 12 hommes en colère (Édition Digibook Collector + Livret)
- Lot n°23 : casque hi-fi [Meze 99 Classics](#)
- Lot n°24 : baladeur HD [Fiio X1](#)

ARTICLE 8 : Modalités de mise en possession des lots

Les prix ne peuvent être échangés contre d'autres prix, ni contre des espèces, ni contre tout autre bien ou service. La société organisatrice se réserve toutefois la possibilité, en cas de force majeure, de

remplacer un des prix offerts par un prix de même valeur. Les lots seront envoyés directement aux adresses indiquées, celles-ci devant se trouver en France métropolitaine ou en Belgique.

ARTICLE 9 : Copie du présent règlement

Il est rappelé que le simple fait de participer implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Ce règlement peut être consulté et imprimé à tout moment à l'adresse : <http://www.son-video.com/calendrier-de-l-avent-reglement.html>. Une copie écrite du règlement est adressée à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande. Cette demande doit être adressée, par courrier uniquement, à l'adresse suivante : Son Vidéo Distribution - Jeu concours "Concours Calendrier de l'Avent" - 314 rue Milliez - 94 506 CHAMPIGNY Cedex. Les frais engagés par le participant pour obtenir ce règlement seront remboursés sur simple demande écrite (à la même adresse) accompagnée d'un RIB et d'un justificatif.

ARTICLE 10 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée par Son Vidéo Distribution. Tout litige né à l'occasion du présent jeu sera soumis aux tribunaux compétents de Paris, nonobstant appel en garantie ou pluralité des défendeurs, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires en référé par requête.

ARTICLE 11 : Publicité

Du seul fait de l'acceptation de leur prix, les gagnants autorisent l'utilisation de leurs nom, prénom, adresse et photographie dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent jeu sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que le prix gagné.